



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 57 — — soir, Omnibus.
 10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RESERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le Parlement de Florence vient de signaler l'ouverture de la session par un vote aussi impolitique qu'inopportun. — Voici en quels termes le télégraphe résume les débats qui l'ont précédé.

« Florence, 25 novembre. — *Chambre des députés.* — La Chambre a procédé à l'élection de son président. M. Mari a été élu par 185 voix contre 93, données à M. Crispi.

» M. Mordini est élu vice-président.

» Plusieurs interpellations sont annoncées sur l'exécution de Monti et Tognetti, qui a eu lieu hier à Rome, et sur les relations du gouvernement italien avec la France relativement à Rome.

» MM. Bonfadini, Chechetelli et Bertani protestent contre les excès du gouvernement pontifical.

» Le général Menabrea, président du conseil, se réservant de traiter en temps opportun les questions relatives à Rome, dit que le gouvernement italien a éprouvé de la douleur et de l'indignation par suite de cette exécution qu'il considère aussi comme une erreur politique nuisant au prestige de l'autorité pontificale.

» MM. Ferrari, Civinnini, Bixio, Boda et d'autres députés protestent contre la conduite du gouvernement pontifical.

» MM. Bonfadini et Correnti proposent un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, s'associant aux sentiments de réprobation manifestés par le ministère, passe à l'ordre du jour. »

» La première partie de l'ordre du jour, jusqu'au mot *ministère*, est approuvée à la presque unanimité.

» La seconde partie, portant sur les mots *passé à l'ordre du jour*, est adoptée par 147 voix contre 29. »

Nous avons trop souvent manifesté notre opinion sur le principe de la peine de mort en matière politique, pour qu'on puisse se méprendre sur le sentiment qui nous porte à blâmer le vote du Parlement de Florence.

Nous regrettons sans doute que la clémence de Pie IX n'ait pas jugé pouvoir empêcher l'échafaud politique de se dresser à Rome ; mais le débat soulevé par les députés italiens est plus haut et plus grave que le point de savoir si la loi romaine, qui applique la peine capitale aux crimes politiques, est bonne ou mauvaise.

L'ordre du jour voté à Florence est une immixtion illégitime dans le gouvernement d'un Etat indépendant, et c'est en même temps un réveil imprudent des prétentions de l'Italie sur Rome, lorsque tout commande au contraire d'écarter et d'apaiser cette question irritante.

Que dirait-on à Florence si, dans le cas où les tribunaux italiens auraient condamné des révolutionnaires saisis en flagrant délit de conspiration contre le roi Victor-Emmanuel, le saint-siège protestait en leur faveur et blâmait officiellement le gouvernement italien de se défendre contre ceux qui veulent le renverser ?

De pareilles ingérences, quel qu'en soit le prétexte, ne sont admises dans le droit public d'aucun peuple. En Italie, ces concessions déplorables aux exigences de la révolution mon-

traint malheureusement l'influence persistante des partis extrêmes sur la politique du gouvernement, et, à ce point de vue, elles sont infiniment regrettables.

Il y a dans la péninsule deux Etats limitrophes et dont la coexistence repose sur un traité que tout impose le devoir de respecter. Ce n'est qu'en acceptant franchement cette situation qu'on parviendra à résoudre, dans un esprit de conciliation réciproque, les difficultés qui en résultent.

Dans un récent manifeste cité par la *Patrie*, Mazzini conseillait à ses fidèles de ne plus considérer dorénavant la conquête de Rome comme l'objectif de leur action, mais de diriger leur énergie contre la maison de Savoie. L'ordre du jour voté par la Chambre italienne ne serait-il pas, sinon un encouragement à l'exécution de ce programme, du moins, pour les conspirateurs un titre à l'impunité ?

Inaugurée sous ces auspices, la session du Parlement de Florence s'annonce, de plus, comme devant être assez agitée. Les partis s'y dessinent. Il y en aura quatre principaux, dit-on. Le quatrième, avec M. Lanza pour chef. On remarque les dispositions quelque peu hostiles des députés de l'Italie méridionale. Il y a eu, chez M. Rattazzi, une réunion des députés napolitains. La bataille parlementaire y a été concertée. L'opposition a échoué dans le vote pour la présidence de la Chambre.

On écrit d'Ancône :

Le journal le *Corriere delle Marche* propose d'ouvrir une souscription italienne pour les familles de Monti et Tognetti.

On lit dans l'*Ami du peuple*, de Bologne :

Au moment de mettre sous presse on annonce que, en dehors de la porte de Saint-Vitale, les paysans de deux ou trois paroisses voisines de la ville ont pris les armes pour ne point payer la taxe sur les porcs.

On dit que la troupe est accourue avec la gendarmerie sur les lieux pour calmer le mouvement.

Des nouvelles ultérieures nous arrivent, et d'après elles un conflit serait engagé et durerait encore ; il y aurait déjà à déplorer plusieurs morts et plusieurs blessés. La troupe est cernée ; on envoie des renforts.

Dans la même ville a eu lieu hier une grande démonstration. On a accompagné au cimetière la dépouille de l'ex-officier garibaldien Frédéric Faccioli.

On mande de Rome, que les conspirateurs du Château-Saint-Ange, Monti et Tognetti, ont été exécutés en présence d'un grand déploiement de forces militaires, après avoir demandé et obtenu les secours de la religion. Avant l'exécution, ils ont demandé à embrasser le commandant des zouaves, le priant de leur accorder leur pardon, et le chargeant de demander pardon en leur nom à tous les zouaves qui sont au service du pape.

Nos correspondances de Galatz signalent de nouvelles introductions d'armes et de munitions en Valachie sur une large échelle. Le 15 de ce mois, un navire américain chargé d'armes a traversé les eaux de Galatz, allant à Giurgewo, où devait s'opérer le débarquement.

FEUILLETON.

2

LES CHEVEUX DE MÉLANETTE

Par ANGELO DE SORR.

(Suite.)

Voici ce que lui disait la petite niaise :

« Mon cher Henri,
 » Depuis ton départ, je suis bien triste, je t'assure !...
 » Aussi, n'ai-je pu résister au plaisir de t'écrire, c'est-à-dire de mettre sur le papier tout ce que je pense toute seule dans notre maison, où je ne vis que par ton souvenir. Ne me reproche donc rien de ma naïveté, car si je t'écris, c'est que je me suis armée de courage et de résolution ; la plume à la main, je suis restée une heure ne sachant comment débiter.
 » Ainsi, au lieu de te montrer railleur, sois au contraire indulgent pour ta petite sotte, et ne te moque pas trop de ses phrases maladroites. Elle dit mal, peut-être, mais elle sent bien, sois-en sûr.
 » Tu m'as quittée bien facilement !... A peine si tu te préoccupais de ma présence, tandis que tu es revenu trois ou quatre fois vers ce vilain notaire qui te remettait des paperasses. J'ai cru même un moment que tu ne m'embrasserais pas. Oh ! j'en aurais bien

» souffert, puisque, même après tes paroles affectueuses, j'ai pleuré dans ma chambre tout le jour !
 » C'est que je t'aime bien, mon Henri, va !... Ah ! je m'en aperçois, tu ne ressens pas pour moi le sentiment que tu m'as inspiré !... C'est peut-être ma faute, c'est vrai ! mais, que veux-tu, ta présence, ta parole, ton geste, ton sourire même, oui, ton doux et aimant sourire, me rendent muette. Oh ! dans mes rêves de jeune fille, que dis-je de jeune fille !... d'enfant plutôt, car je n'ai réellement mis le pied dans la vie que le jour où je t'ai vu pour la première fois... Eh bien ! dans mes rêves, je ne pressentais pas que l'on pût aimer ainsi !...
 » Et, cependant, tu es froid avec moi !... Quand tu me parles, c'est avec un de ces sourires que l'on adresse à un pauvre être innocent qui ne saurait vous comprendre ; tu ne daignes pas me considérer comme une personne sérieuse... C'est vrai, il y a tant de distance de moi, pauvre petite, à toi, fort et fier !...
 » — O mon Dieu ! je crois que je fais des phrases de roman !... Ne ris pas trop de mon style, car je suis ce soir un peu folle, et mon cerveau se grise presque en pensant à toi.
 » Oui, tu es froid, je le répète, tu es même dédaigneux quelquefois. Eh bien ! tant mieux !... Oui, tant mieux... Ah ! tu ne me comprends pas !... — Oh !

» Henri, fais attention, ne joue pas avec mon pauvre cœur, ne va pas m'aimer un jour presque autant que je t'aime, car je ne pourrais le supporter, et cela me tuerait !...
 » Figure-toi qu'il y a des moments, depuis ton départ, où je frissonne, où des commotions étranges et subites m'agitent, où il passe sur moi comme un vent magnétique sous lequel je me courbe. Eh bien ! je sais ce que c'est, et ce phénomène, mon cœur l'a compris... c'est que tu penses alors à moi, et que, même de loin, ta pensée agit sur mon être !...
 » Je viens de relire cette page. Non, jamais, je n'oserai te l'adresser !... Mais, cependant, si je ne te l'envoie pas aujourd'hui, quand aurai-je la force de te dire tout cela ?... Et jamais alors tu ne t'expliquerais la pauvre Mélanie !... Oh ! à cette pensée, il me monte au cerveau des vapeurs de jalousie qui me font frissonner !... car je serais bien jalouse, va !... et, comme en cet état de désespoir je ne sais à quel excès je me porterais, je préfère prévenir ce malheur... Oui, c'est décidé, ma lettre partira.
 » Mais, surtout, n'en ris pas !... n'en ris pas, entends-tu, Henri, car elle t'apporte l'expression de mes sentiments... Que dis-je, l'expression... la révélation de ta petite femme.
 » Au fait, ce mot est bien ambitieux sans doute !...

» Ta petite femme se figurer qu'elle existe moralement et qu'elle puisse se révéler au cœur d'Henri !... C'est vrai, le cœur d'Henri l'aurait comprise le premier jour, s'il eût voulu se donner la peine de l'étudier... mais, cette peine, la valait-elle ?... Non, certes pas !... Aussi c'est la petite Mélanie qui est obligée d'ouvrir son cœur, de déverser son âme, et de montrer tout ce que son cerveau peut contenir de folies, et de dire : Me voilà !
 » Ah ! mon Dieu, je n'ai plus de papier !... Ma lettre a quatre pages. Quatre pages !... oui, vraiment, et j'en suis toute fière !... car j'ai lu des romans par correspondance, et ce qui m'étonnait toujours, c'était la longueur de chaque lettre : six, huit, douze pages quelquefois... Que cela est peu naturel ! me disais-je ; car moi, lorsque j'écris, soit à mes sœurs, soit à ma mère, c'est à peine si je remplis un feuillet, deux au plus. Et puis, lorsque c'est imprimé cela doit se réduire à si peu de chose !... Eh bien, mon Henri, il me semble que je pourrais t'écrire toute la nuit, que j'aurais toujours quelques niaiseries, quelques amitiés à te dire et que tout mon papier n'y suffirait pas !...
 » Oh ! figure-toi que j'ai peur !... Suis-je dans le vrai, suis-je dans le faux, je ne sais !... Mais, n'importe, je suis heureuse de te parler ainsi !... Si c'est

D'autre part, on a débarqué à Galatz même cent trente-deux quintaux de poudre apportés d'Odessa par le vapeur autrichien et dissimulés dans de grands sacs sous la désignation de riz.

Ces faits, dont l'exactitude nous est attestée par des témoins dignes de foi, prouvent qu'on ne saurait trop se défier des protestations contraires du gouvernement roumain.

Il y a eu une véritable émeute à Drogheda (Irlande), à la suite des élections. Les troupes et la populace en sont venues aux mains.

Des pierres furent jetées à un corps de cavalerie qui stationnait sur une place. Les hussards dégainèrent et menacèrent d'en frapper le peuple. Quelques-uns d'entre eux assénèrent plusieurs coups du plat de leurs sabres. Il en résulta un grand tumulte.

La canaille s'élança sur quelques cavaliers, les renversa de leurs chevaux et jeta leurs armes dans la Boyne. Les hussards se retirèrent en désordre et durent repasser le pont.

On fit avancer alors un corps d'infanterie, un coup de feu retentit, et le nommé Thomas Woods tomba mort. En même temps la cavalerie s'avança au pas de charge. Le peuple se mit à fuir en désordre, et la rue fut bientôt évacuée.

On a mis en état d'arrestation le soldat qui avait fait feu sur le peuple et tué Thomas Woods.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Un décret inséré au *Moniteur* convoque, pour les 19 et 20 décembre prochain, les électeurs compris dans la première circonscription du département de la Manche, à l'effet d'élire un député au Corps-Législatif, en remplacement de M. Havin, décédé.

— Le duc de Decazes doit se présenter comme candidat dans la Gironde, en remplacement de M. Arman, considéré comme démissionnaire, par suite de son état de faillite.

Le bruit court qu'un autre député qui se livre à de grandes affaires commerciales, serait compromis dans la faillite de M. Arman.

— Lord Clarendon, pendant la conversation qu'il a eue avec l'Empereur, au château de St-Cloud, se serait prononcé énergiquement, assure-t-on, pour une attitude très-décidée des puissances occidentales en Orient, et pour la protection de l'empire Ottoman. La politique développée par lord Clarendon aurait été très-goutée par l'Empereur, et lui fait d'autant plus désirer de voir cet homme d'Etat anglais revenir à la tête du ministère des affaires étrangères.

— La police continue à surveiller avec beaucoup d'activité l'introduction des numéros

prohibés de la *Lanterne* de M. H. Rochefort en France.

Il arrive quelquefois que sa vigilance n'est pas très-heureuse. Il y a quelques jours, nous assure-t-on, un marchand de comestibles de Belgique envoyait en France une caisse de pâtés. Ces pâtés semblèrent suspects, et les agents crurent qu'ils devaient receler des *Lanternes*. On les éventra et on n'y trouva que de la viande.

De là une certaine confusion des agents, et des plaintes assez légitimes du pourvoyeur de pâtés.

— Un petit incident a marqué la chasse à courre de vendredi, dans la forêt impériale de Compiègne.

Le prince de Galles et les officiers de sa maison avaient revêtu l'habit écarlate des chasseurs anglais. Au moment où la vénerie poursuivait le cerf, au détour d'une allée, le prince de Galles s'est trouvé en face d'un groupe de cerfs dont un s'est précipité sur le cheval qu'il a renversé ainsi que son cavalier : l'Empereur, qui était un peu plus loin, est accouru des premiers au secours du prince, qui a remonté lestement à cheval et a pu continuer la chasse. L'héritier de la couronne d'Angleterre passe à bon droit pour un cavalier alerte et un chasseur intrépide.

Le prince et la princesse de Galles sont de retour à l'hôtel Bristol. La princesse n'a pas voulu rester plus longtemps éloignée de ses enfants.

— Voici les nouvelles reçues de M. Berryer, mercredi à midi :

« Nuit agitée. — Matinée plus calme. — Continue à prendre un peu de bouillon. »

— Une dépêche, expédiée jeudi matin à dix heures d'Augerville, porte qu'il n'y a point d'aggravation dans l'état général de M. Berryer.

— Mazzini, — que l'on a fait mourir six ou sept fois depuis dix ans, — est mieux portant ; le *Journal des Débats* insinue même que jamais sa santé n'a été plus satisfaisante.

— On écrit du Lugano.

Mazzini s'éteint sans maladie apparente, tant l'organisme est ruiné ; sa maigreur est extrême, le malade a toute sa connaissance, mais il voit sa fin approcher. Mazzini vient d'entrer dans sa soixantième année ; un de ses amis m'assure qu'il paraît en avoir quatre-vingts. Les médecins n'ont presque plus d'espoir.

— Don Carlos, comte de Madrid, est en ce moment au château de la Gaudinière, chez le duc de La Rochefoucauld, où il est allé chasser.

— Une discussion analogue à celle dont le lieu de la naissance d'Homère devint jadis le sujet en Grèce, semble à la veille de surgir en Italie, à propos de Rossini.

Le conseil municipal de Lugo de Romagne

a chargé la junte, dans sa réunion du 20 courant, de recueillir et de publier les actes et documents de nature à établir que Lugo est la véritable patrie de l'illustre maître. Il a pris ensuite, par acclamation, la résolution d'adresser un mot de condoléance à la veuve de Rossini, d'élever une statue au défunt sur l'une des principales places de la ville ; d'acheter sa maison paternelle aux héritiers, afin de la conserver comme un précieux monument à la gloire de Lugo.

Lugo est une petite ville de 5,000 âmes, située à 50 kilomètres de Ferrare. C'était jadis une place forte, dont les Français s'emparèrent en 1796.

Nous verrons ce que va répondre à cette revendication la municipalité de Pesaro.

— Voici la liste des grandes affaires plaidées par M. Berryer pendant ces quinze dernières années :

La correspondance étrangère (M. de Planat).

La confiscation des biens de la famille d'Orléans.

La séparation de corps de Montesquiou.

La séparation de corps de Beaufrémont.

Procès Barande et Peters contre de Seran-cart.

Affaire du Grand Central.

Madame de Solms, née Bonaparte Wyse, aujourd'hui madame Rattazzi.

Madame Caumont Laforce contre son mari.

M. Napoléon-Jérôme Bonaparte (Patterson) contre S. A. I. le prince Napoléon.

Le comte de Montalembert.

L'évêque d'Orléans.

Le comte de Chambord contre le Domaine.

Le duc d'Aumale contre de Clerke.

Le roi de Naples contre le roi d'Italie.

Succession de Villette.

Le père Mourey contre Léon Lacordaire pour la succession Lacordaire.

M^{me} Migeon contre son mari.

Les héritiers Montmorency contre Adalbert de Talleyrand-Périgord.

Le gouvernement espagnol contre Aguado.

Les Etats-Unis d'Amérique.

Les ouvriers imprimeurs poursuivis pour coalition.

Les courtiers libres contre les agents de change.

Goupy contre le Crédit Mobilier.

Le procès des Treize (réunion Garnier-Pagès).

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE GRAND PASSAGE DE SAUMUR
EN CHEMIN DE FER.

Nous laissons un instant l'histoire de la justice de paix de Brain pour nous rattacher à la question traitée par MM. Prouteau et Galland, celle du chemin de fer transversal à la Loire.

Quelques lecteurs nous ayant invité à mettre en lumière l'antique intérêt de cette entreprise, nous ne différons pas de satisfaire à leur désir.

Grands passages ! Les archives saumuroises désignent sous ce nom la route de Bordeaux à Rouen qui traverse la ville du midi au nord ; elle conduit, depuis un temps immémorial, à la Loire les produits de toute nature de la Vendée et du Poitou.

Au IX^e siècle déjà, Charlemagne l'avait conçue ; de sa ville de Doué, il venait passer le Thouet sur la chaussée de Nantilly, pour gagner la Loire.

Au XI^e siècle, les abbés de Saint-Florent, qui défrichaient la Vallée, établirent un bac d'une rive à l'autre.

Au XII^e siècle, poussés par un intérêt commercial qui naissait de la situation géographique de leur ville, les Saumurois construisirent des ponts sur la rivière, afin d'attirer les voyageurs dans leurs murs par la commodité d'un passage fixe.

Au XVII^e siècle, enfin, nos pères rachetèrent du Domaine et de l'abbaye de Fontevault, au moyen d'un octroi sur certaines denrées, la propriété du Pont-Foucharde, dans le but d'assurer la liberté de ce grand passage.

Cette entreprise de plusieurs siècles ne fut pas infructueuse. En 1664, l'intendant Colbert écrivait de Saumur à Louis XIV :

« Cette ville est la plus considérable de cette province après Angers et n'est pas une des moindres du royaume. Elle est des plus connues des étrangers qui y viennent du côté de l'Allemagne et pays septentrionaux pour apprendre la langue française et pour s'instruire à l'académie des huguenots. Les catholiques du royaume y abondent aussi de toutes parts, à cause de la dévotion de la chapelle de Notre-Dame-des-Ardilliers. Toutes les choses jointes au grand passage de cette ville, au commerce de la rivière de Loire, aux différents corps dont elle est composée, comme du siège royal, de la prévôté, de l'élection, du grenier à sel et de la maréchaussée, la rendent assez peuplée et assez florissante. »

Le XVIII^e siècle et le XIX^e dans sa première période, reconnurent l'importance de cette voie de communication : les nouveaux ponts de Foucharde, de Cessart, de Napoléon témoignent de leur participation à son développement.

L'invention des voies ferrées doit-elle être fatale à Saumur ? Doit-elle détourner de son entrepôt le transit des denrées sorties du riche territoire qui l'environne ?

A moins qu'un cataclysme ne vienne bouleverser le sol saumurois, peu de gens croient à cette fatalité ! Rien ne s'opposera à l'établissement d'un railway transversal à la ligne d'Orléans.

Un projet est à l'étude, il aboutira avec succès par le travail des ingénieurs ; mais qui en

» de la déraison, ne me détrompe pas ; laisse-moi l'aimer ainsi, et nous en serons plus heureux l'un et l'autre, crois-le bien.

» Oh ! Henri, mon beau rêve réalisé, reviens, reviens ! car je souffre loin de toi !... »

» MÉLANIE. »

La lecture de cette lettre exalta le jeune homme. Que n'eût-il pas donné pour se trouver à l'instant auprès de sa femme, de sa nouvelle femme c'est-à-dire ? Mais il lui fallut patienter jusqu'au matin.

Du temps des chaises de poste on partait à toute heure ; aujourd'hui il faut attendre le départ d'un train réglementaire.

Le lendemain, Henri et Mélanie étaient réunis. La jeune femme se montra bien un peu confuse d'abord, mais sous l'excès de joie et de bonheur qu'exprima son mari, il n'y parut pas longtemps. — Et ce fut dans ce ménage une ère nouvelle de splendides amours.

Néanmoins, la jeune femme ne s'était révélée à son mari que dans l'intime acception du mot. — Ainsi qu'autrefois, dans son salon, entourée de ses amis et de ses sœurs, Henri de Bellebrune la neutralisait. — Lui-même, il est vrai, reconnaissait une ligne de démarcation entre son salon et son boudoir. Par exemple, seul à seul avec elle, il s'était plu à mignardiser son nom.

Il la nommait Mélanette, — mais cette appellation familière n'avait jamais été prononcée devant un tiers. Pour sa mère, pour ses sœurs, c'était toujours Mélanie, — pour eux seuls, Mélanette.

Aussi, comme ils s'aimaient depuis qu'ils s'étaient compris tous les deux, — ou mieux depuis que la jeune femme s'était laissé comprendre ! — Egoïstes dans leur bonheur, ils fuyaient le monde dans le monde. C'est-à-dire qu'ils cherchaient à s'isoler dans la foule.

Etendus dans leur calèche, ils se laissaient emporter dans la cohue des riches oisifs jusqu'aux allées les plus infréquentées, les plus assombries du Bois. Et peu soucieux des uns et des autres, enfants par leur caquetage, heureux par leurs rêveries, Henri et Mélanette s'aimaient comme des fous.

Parfois, après l'avoir regardée un instant avec amour, Henri prenait sa tête et lui couvrait le front et les yeux de baisers.

Alors la jeune femme le repoussait par un effort nerveux.

— Eh bien ! qu'as-tu ? disait-il.

— Laisse-moi, laisse-moi, tu m'étourdis !...

Les vrais bonheurs soutenus par cette effervescence du cœur, qui n'est à tout prendre qu'une ivresse, ne peuvent durer ; les sentiments fermentescibles lésionnent à la longue.

Et comme la jeune femme le présentait lorsqu'elle disait dans sa lettre : « Ne joue pas avec mon pauvre cœur. Ne va pas m'aimer un jour presque autant que je t'aime, car je ne pourrais le supporter, et cela me tuerait. »

Aussi les surexcitations enivrantes de cette nouvelle existence l'accablaient. Le cœur, certainement, portait en lui la vie de vingt amours, mais le corps, cet automate qui ne participe jamais également aux aspirations morales, s'affaissa.

Henri s'en aperçut le premier, ou du moins fut le premier qui en fit la remarque.

Mélanette maigrissait, ses joues s'apâlissaient, et ses grands yeux s'entouraient de cercles bistrés. — Dans le sommeil, son mari l'entendit se plaindre. Il lui demanda où elle souffrait, et, sans presque s'éveiller, elle répondit en indiquant sa poitrine.

Henri s'inquiéta. Mais quelle fut son épouvante, un jour, lorsque rentrant à l'improviste chez sa femme, il la trouva vomissant le sang !...

Comme nous écrivons ici une simple histoire à deux ou trois personnages, ne se recommandant que par un dénoûment qui, lorsqu'il nous fut raconté, causa en nous une impression profonde, nous ne ralentirons pas l'allure de ce court récit par la présentation d'un docteur. Ce docteur nécessiterait sans doute une description

pharmaceutique et un dialogue paternel qui n'ajouteraient rien au peu d'importance de ce petit drame.

Enfin, d'après conseil du docteur, il fut décidé que la vicomtesse de Bellebrune irait s'établir à la campagne, à l'abri des veilles et des distractions lassantes dont se surcharge la vie parisienne.

Si l'on a abusé des châteaux, c'est bien aux alentours de Paris ; car le Parisien, avide de tous les luxes, ne pouvant se procurer la chose, se contente quelquefois du mot. Ainsi, on a découpé pour lui de petits domaines, des portions de terres, — si bien qu'il y en a pour tout le monde. — *Portion*, ce mot a certainement dû être inventé pour les habitants de la capitale, car, nulle part, la vie n'est si bien *portionnée* qu'à Paris. On se nourrit des portions, on habite dans des portions de maisons, on est transporté dans des portions de voitures. Il y a des Parisiens qui, dans une année, ne voient pas une fois devant eux à leur disposition un chapon ou un lièvre entier, et beaucoup d'autres qui n'ont jamais eu une maison où ils se trouvaient seuls. De toutes ces choses, ils n'ont vu que des portions.

A cinquante lieues de Paris, on donne la qualification de château à une propriété qui représente au moins deux ou trois cent mille francs. A quelques kilomètres des fortifications, il y a des fermes d'un million et des

favorisera la prompté exécution ?

Assurément l'Etat, le conseil général encourageront l'entreprise par des subventions ; mais cela ne suffit pas.

Chacun se demande : Que va faire la ville ? Les gros capitalistes offrent-ils leur concours ?

Si ces points étaient résolus avec l'initiative d'autrefois, la confiance en l'avenir du grand passage ferré serait fondée, Saumur conserverait la splendeur de 1664.

PAUL RATOUIS.

Paris, le 23 novembre 1868.

Monsieur le directeur,

Vous souvient-il que dans l'*Echo* du 22 septembre dernier je faisais appel à l'initiative, comme au moyen infailible de rappeler la prospérité sur notre cher pays ?

Or, je lis dans votre numéro du 14 de ce mois que la Ville vient d'acquiescer, pour l'embellissement de l'église Notre-Dame-des-Ardilliers, sans doute, une petite quantité de terrain rue de Fenet, et j'en félicite l'Edilité saumuroise, pour avoir ainsi répondu à la demande de l'un de nos compatriotes les plus distingués, M. Paul Ratouis, sous la réserve, bien entendu, des autres améliorations réclamées par cet intelligent magistrat, et qui, je l'espère bien, ne se feront point attendre, si le Maire et les honorables membres du conseil municipal veulent bien ne point s'arrêter dans la voie ouverte.

Votre numéro du 17 m'apprend encore que les chemins de fer préoccupent tous les esprits, et qu'un habitant de l'arrondissement de Baugé pense avoir trouvé le moyen de pratiquer une voie ferrée à travers la Manche.

Que mon cher compatriote me permette de lui dire que le projet de relier la France à l'Angleterre existe depuis bien longtemps, qu'un tunnel, pareil à celui de la Tamise à Londres et qui reste l'honneur de notre compatriote Brunel, paraît, en effet, pouvoir être pratiqué entre Calais et Douvres, mais que le projet le plus accepté en ce moment consiste en un pont suspendu sur lequel hommes et choses pourront, sans trop d'encombre, franchir le détroit du Pas-de-Calais.

Dans ces circonstances, mon compatriote inconnu ne pourrait-il abaisser ses regards, et se borner à les porter sur le reliement de la ligne de l'Ouest (Paris à Angers) à Saumur par Baugé ou toute autre ville de sa contrée ? Pour être moins grandiose, ce projet n'en serait pas moins beau, et surtout l'utilité ni le profit n'en seraient point contestables.

Quoi qu'il en doive être de mon avis, je n'en rendrai pas moins justice avec vous à l'esprit d'initiative de notre compatriote.

Enfin, je lis dans votre numéro du 19, la reconstitution de la société des courses, et au prix le plus modéré.

Encore une initiative à laquelle je rends

hommage avec le plus louable empressement, comme toute la communauté saumuroise d'ailleurs qui ne fait point attendre sa souscription intelligente, si j'en crois mes informations, et à laquelle j'offre, de grand cœur, ma cotisation personnelle, avec mes vœux les plus sincères pour le succès de l'entreprise, et mes félicitations pour l'honorable initiateur M. Lencement.

C'est ainsi, je le répète, que la vie qui s'éteignait à Saumur, pourra être rappelée au profit de tous par l'initiative même de quelques-uns. Est-ce donc si difficile ? et n'éprouve-t-on pas un immense plaisir à faire un peu de bien ? je le demande à tous ceux qui laissent tomber un mot, un acte, de leur esprit ou de leur cœur. La conscience du bien accompli est une satisfaction sans bornes. Essayez et vous verrez.

Bien d'autres initiatives sont encore à prendre, en ce qui concerne les améliorations matérielles ou morales, viabilité, éducation, etc., je vous demanderai la permission de toucher, un jour, à tous les sujets qui me paraîtront susceptibles de procurer à mes chers compatriotes le bien-être que je leur souhaite. Mais qu'ils veuillent bien écouter ce petit avis, si important toutefois :

Aide-toi, le Ciel t'aidera.

PAUL PROTEAU.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Orléans, 26 novembre, 2 h. 15 soir.

Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 2 mètres à Orléans, paraît devoir s'élever à 2 m. 50 c. On présume qu'il aura lieu le 27 novembre, vers 11 heures du soir.

Il y a quelques jours, un chasseur traversant un bois dépendant de la commune de Concourson, arrondissement de Saumur, venait de tirer un coup de feu sur un lapin qui passait à distance. En ramassant son gibier, il fut quelque peu surpris de trouver presque au-dessus de sa tête, au milieu d'un épais fourré, un squelette, suspendu à une branche d'arbre par une courroie, complètement dénudé de chairs et n'ayant aux pieds qu'une paire de gros souliers. D'après les investigations auxquelles l'autorité s'est livrée, ce débris humain serait celui du nommé Rebevol, âgé de vingt-cinq ans, domestique, qui aurait disparu du domicile de son maître, depuis le 22 mars dernier.

Mardi dernier, le sieur Guillot, Jules, âgé de 16 ans, charpentier, né à Bourgueil (Indre-et-Loire), travaillait en compagnie de son beau-père, le sieur Verger, à abattre des peupliers dans un pré situé aux Ruaux, commune de Brain-sur-Allonnes.

Un de ces arbres, en tombant, vint frapper le jeune homme à la tête et lui fractura le crâne. La mort a été instantanée.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

châteaux de quinze mille francs. D'ailleurs, l'exiguïté de ces résidences correspond parfaitement aux besoins de gens qui vivent dans des sous-sols ou des entre-sols, et qui se condamnent à des appartements cellulaires auprès desquels une cabine à bord d'un navire paraîtrait spacieuse.

Henri de Bellebrune possédait une terre patrimoniale dans le Midi. Mais la position élevée de cette habitation et surtout le voisinage de la mer, en rendaient le séjour impossible à la vicomtesse. — Il fit donc tout exprès, à peu de distance de Paris, l'acquisition d'une villa entourée de quelques hectares de terrain.

L'exposition en était radieuse, le soleil y faisait merveille, et tout y était fleur et verdure : un petit bois, un ruisseau, une allée de peupliers, des charmilles ombreuses et des jardins.

C'est dans cette oasis, où il eût fait si bon de vivre, qu'aux premières tiédeurs de printemps Henri alla se renfermer avec sa chère malade.

La maison quoique petite était commode, et surtout claire et gaie.

On avait choisi pour la jeune femme un appartement au premier, mais après un mois de séjour, les quelques marches qu'il lui fallait gravir la fatiguèrent, de sorte qu'il fallut établir sa chambre au rez-de-chaussée.

Mélanette ne s'expliquait jamais sur l'affection dont

la gravité n'était malheureusement plus douteuse. Bien plutôt elle cherchait à se distraire de ses souffrances ; peut-être même avec cette pensée qu'en écartant de son esprit toute idée de douleur, par l'action d'une force morale, elle s'accrocherait à la santé. Et si, parfois, elle s'affaissait sur elle-même, si elle proférait la moindre plainte, c'est que dans cette lutte contre le mal, il lui survenait des défaillances.

Henri, lui aussi, était bien malade de cœur. L'état de Mélanette le désespérait, et c'était avec effroi que sa pensée pénétrait dans l'avenir funèbre. Toutefois, près d'elle, il se violentait au point de lui sourire et de l'égayer même par une bonne humeur factice qui avait, certes, beaucoup de mal à porter son déguisement.

Mme d'Olbreuse et ses deux jeunes filles se trouvaient presque constamment auprès de la vicomtesse de Bellebrune. Mais, hélas ! toutes les affections de la terre, la somme de tous les soins maternels ne doivent point arrêter l'action physique de la maladie. La maladie, imperturbable et aveugle, rongea le siège de la vie dans la poitrine d'une duchesse et dans celle d'une pauvre avec la même progression.

La première fois que Bellebrune montra à Mélanette tous les détails de leur petite villa, celle-ci, inquiète par son état de tout ce qui paraît souffrir, remarqua au fond du jardin une pauvre vigne abandonnée, traînant

Dernières Nouvelles.

La Patrie croit savoir que l'ouverture des Chambres est fixée au 4 janvier.

Le gouvernement provisoire espagnol se montre de plus en plus décidé à comprimer toute tentative de désordre. Dans une circulaire que publie la *Gazette de Madrid*, le ministre de la justice juge opportun de rappeler le respect dû à la propriété privée. Il signale des tentatives communistes.

Continuation, au Parlement de Florence, de la protestation contre le gouvernement pontifical. Le nouveau président, M. Mari, a parlé. Il a jeté sa pierre contre Rome. Il a même dit que l'Europe civilisée manifesterait, en temps opportun, son indignation. Puis, il a recommandé à la Chambre de se préoccuper principalement des réformes administratives.

C'est le meilleur conseil qu'il ait pu lui donner.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

LES POISONS, par ARTHUR MANGIN. — 1 beau volume in-8°, illustré par FREEMAN et GERLIER, — publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix broché : 2 fr. 50 c., chez les libraires du département.

On connaît ces deux vers de Boileau :

Il n'est pas de serpent ni de monstre odieux
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux.

Il n'est pas non plus de sujet, si sérieux qu'il soit, dont une plume habile et savante ne puisse tirer heureusement parti pour captiver, passionner même le lecteur et l'instruire en même temps. Témoin le nouveau volume que M. Arthur Mangin vient de publier sous ce titre terrible, *les Poisons*. Connaissance approfondie de la chimie, de la botanique, de la physiologie, érudition historique, talent d'exposition, de description et de narration : telles sont, si nous n'en omettons point, les qualités qui distinguent l'auteur, et qui apparaissent ici dans tout leur jour.

Le sujet était délicat. Il fallait apprendre au lecteur tout ce qu'il est utile et salutaire qu'il sache ; il fallait passer sous silence ce que les dépositaires de la science doivent seuls connaître ; il fallait fournir des armes défensives aux honnêtes gens, et n'en point donner à ceux qui pourraient être tentés d'en faire mauvais usage. M. Mangin, en écrivant exercé, en homme habitué à manier, pour ainsi dire, la matière scientifique, s'est tiré à merveille de cette difficulté. La mesure est parfaite, et bien attrapé serait celui qui chercherait dans son livre des recettes d'empoisonnement. Il n'y trouverait que la description lumineuse et précise des procédés qui permettent au médecin et au chimiste de reconnaître et de déceler à coup sûr les empoisonnements qu'on croit le mieux à l'abri de leurs investigations.

Mais ce n'est pas tout : à côté de la science, il y a le drame historique, qui occupe dans ce volume une large place, et en rend la lecture aussi attachante que celle du meilleur roman. M. Mangin commence par considérer dans l'antiquité, dans le moyen-âge et dans les temps modernes, l'art longtemps mystérieux de Médée, de Locuste, de la Tophana, de la Brinwilliers. C'est la critique scientifique appliquée à l'histoire. Puis il passe en revue les principales substances toxiques empruntées

aux trois règnes de la nature, en rappelant dans leurs circonstances les plus remarquables les drames judiciaires dans lesquels ces substances ont joué un rôle. Il n'oublie pas les redoutables poisons des tropiques, les poisons de flèche, et les poisons d'épreuve ; le tanghin de Madagascar, l'*upas tienti* de la Malaisie, le *curare* de l'Amérique méridionale, le *boundou* des Gabonais, ni le fameux mancenillier sujet de tant de fables.

En résumé, ce livre de M. Arthur Mangin est un des meilleurs et des plus curieux que nous devions à cet excellent écrivain. Pour ce qui est de l'impression et de l'illustration, il nous suffira de dire que cet ouvrage est édité par MM. Mame, de Tours, et que les nombreux dessins dont il est illustré sont dus au crayon de MM. Freeman et Gerlier.

L'Univers illustré, dans son numéro de cette semaine, donne un grand nombre de belles et intéressantes gravures d'actualité. Nous citerons les magnifiques Portraits de Rossini, du baron de Rothschild et de M. Havin ; la Nouvelle salle de la cour d'assises de la Seine ; la Vue de Saint-Sébastien, dernière résidence de la reine Isabelle en Espagne ; le Nouveau dock de la marine prussienne ; deux charmantes Vues de la grande kermesse de Rotterdam, etc., etc., sans parler du Rébus et du Problème d'échecs. — Tout le monde sait que *L'Univers illustré*, ce véritable journal de la famille, offre en ce moment DEUX MAGNIFIQUES PRIMES ENTièrement GRATUITES, dont la valeur en librairie ne serait pas moindre de cinquante francs. Ces deux beaux ouvrages, quoique tirés en nombre considérable, ne tarderont pas à être épuisés. L'administration de *L'Univers illustré* ne pourra donc les offrir à ses abonnés que jusqu'au 15 décembre, terme de rigueur.

Voici le sommaire du numéro du *Paris-Magazine* du 15 novembre : *Lettres parisiennes*, par Ch. Joliet ; — *Henri Heine*, par Philibert Audébrand ; — *Vers stoïciens*, par Henri Cazalis ; — *le Général Grant*, par Emile Maison ; — *Prologue d'un fait divers*, par Pierre Véron ; — *Un Héros sans le savoir* (suite), par Aimé Gournet ; — *le Parc*, par Robert Luzarche ; — *le Muet*, par Louis Moland ; — *les Mots de la semaine*, par *** ; de *Paris à Bude*, par Louis Dépret ; — *Bibliographie*, par E. M. ; — *Tablettes de la semaine*, par Octave d'Avril ; — *Autour de la Corbeille*, par Pierre Thomine.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Le dimanche 29 novembre 1868.

IRRÉVOCABLEMENT SEUL

CONCERT PATTI.

Ouverture à 7 heures ; on commencera à 8 heures.

Dans le courant du concert, l'*Ave Maria*, de Gounod, sera exécuté par M^{lle} Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard et Trenka.

PREMIÈRE PARTIE. — *Trio pour Piano, Violon et Violoncelle* (Mendelssohn), MM. Ritter, Vieuxtemps et Jacquard.

2. Grand air de la *Traviata* (Verdi), M^{lle} Carlotta Patti.

3. Fantaisie pour Contrebasse : la *Sonnambula*

à terre, et dont probablement le précédent propriétaire n'avait eu nul souci. Aussitôt, mue par un sentiment de commisération sympathique, la jeune femme demanda à son mari que l'on prit soin de cette treille, laquelle reconnaissante, donnerait certainement en automne de délicieuses chasselas. Henri parla à ce sujet au jardinier, et, en effet, dès qu'elle fut redressée, taillée, et que le terrain eût été amendé, elle bourgeonna vivace et forte.

Et quelques mois après, la pâle et malade Mélanette, appuyée sur le bras de son mari, allait visiter sa vigne, car les femmes, comme les enfants, aiment à s'exprimer ainsi possessivement à l'adresse d'une chose ou d'un être choisi parmi les choses et les êtres de propriété commune.

— Vois, dit Henri, ces nombreuses grappes !... Avant deux mois nous aurons de magnifiques raisins.

— Deux mois !... fit-elle, et un triste sourire se dessina sur sa bouche décolorée.

— Eh bien ! oui, deux mois.

— Ah ! c'est que c'est loin pour un malade, Henri !...

— Enfant !... mais tu ne sais donc pas que tu es bien mieux qu'au printemps. D'ailleurs, le docteur s'y connaît plus que toi.

— Oui, le docteur s'y connaît ! Aussi, chaque fois qu'il vient, grâce à une perception de sens que l'on ac-

quiert en souffrant, je lis sur sa physionomie.

— Et que lis-tu, enfant ?...

— Ce qu'il ne dit pas, mais ce qu'il pense.

— Allons, vous avez, Mélanette, un vilain petit cerveau qui invente des chimères. Vois ta vigne, elle était malade, elle aussi.

— Malade, oui, mais pas autant que moi. Malade de cette brutale maladie que l'on nomme la misère chez les hommes. Mais on peut guérir de ce mal, tu le vois, tu en es la preuve sous les yeux. Quand nous sommes venus ici, j'étais encore forte, je sortais sans le secours de ton bras, et cette vigne gisait à terre. Ainsi que moi, on l'a entourée de soins, elle a recouvré la vie, et moi j'ai fait un pas de plus loin d'elle !... Pauvre vigne, elle serait morte sans nous, sur un terrain où l'herbe des routes ne pouvait même pas venir !... Et maintenant, regarde !... Ne dirait-on pas de ces belles pauvresses auxquelles il ne faudrait qu'un bain et quelques soieries pour leur donner l'air de duchesses !... Oh ! revenons, je t'en prie, car je souffre !...

(La suite au prochain numéro.)

(Bottesini), M. Bottesini.

4. Chansonnette : le Sermon de la Marquise (Lhuillier), M^{me} Tesseire.

5. Fantasia Appassionata (Vieuxtemps), M. Vieuxtemps.

6. La Festa : Valse de Bravour (Ritter), M^{lle} Carlotta Patti, accompagnée par le compositeur.

7. Scène bouffe : les Rêves d'un Anglais (Lhuillier), M. Levasseur.

DEUXIÈME PARTIE. — A. Etude. — B. Caprice (Jacquard), M. Jacquard.

2. Prélude sur une méditation de Bach (Gounod), exécuté par l'ensemble suivant : M^{lle} Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard, Trenka.

3. A. Méthode sans paroles (Mendelssohn); B. Les Courriers (Ritter), M. Théodore Ritter.

4. L'Eclat de rire (Auber), M^{lle} Carlotta Patti.

5. Le Carnaval de Venise (Paganini), M. Bottesini.

6. Duo bouffe : la Directrice et le Ténor (Clairville), M^{me} Tesseire et M. Levasseur. Accompagnateur M. Trenka. — Piano de concert d'Érard.

Dans aucun cas, on ne donnera plus d'un SEUL concert.

PRIX DES PLACES : Loges de balcon, fauteuils de balcon et stalles d'orchestre, 10 fr. — Baignoires, loges des officiers, 6 fr. — Parquet et première galerie, 5 fr. — Parterre, 3 fr. — Secondes, 2 fr. — Troisièmes, 1 fr.

La distribution des billets aura lieu chez M^{me} Thuau, à partir du 23 novembre, de 10 heures du matin jusqu'à 6 heures de l'après-midi.

On peut se procurer, à la porte, le soir du Concert, tous les billets qui n'auraient pas été vendus à l'avance.

BOURSE DU 26 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 71 70.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 101 00.

BOURSE DU 27 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 71 50.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 101 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE POULAIN PÈRE.

Les créanciers de la faillite du sieur Poulain père, chausfournier à Doué-la-Fontaine, sont invités à se trouver, le mardi 8 décembre prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet d'être consultés, tant sur l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic.

Le greffier du Tribunal,
(522) TH. RAVENEAU.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE COUTIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Coutin, aubergiste à Vihiers, sont invités à se présenter, le mercredi 16 décembre prochain, à midi, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite.

Le greffier du Tribunal,
(523) TH. RAVENEAU.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 8.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploits de Laporte, huissier à Saumur, en date du 21 novembre 1868, et de Buffard, huissier à Vihiers, en date du 23 novembre 1868, enregistrés; et à la requête de M. Edouard Poitou, propriétaire, demeurant à Tigné, agissant au nom et comme maire de la commune de Saumur.

Notifications ont été faites :
1^o A M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur;
2^o A M^{me} Joséphine-Aline de Loyac, épouse de M. Eugène de Monti, propriétaire, avec lequel elle demeure au château de la Mine, commune de Saint-Georges-Châtelais;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de première instance de Saumur, le 26 octobre 1868, enregistré, constatant le dépôt, fait au greffe ledit jour, de la copie collationnée, signée et enregistrée, d'un acte en la forme administrative, en date à Tigné du 20 mai 1868, enregistré à Vihiers le 23 septembre 1868, folio 43, recto case 3, au droit de 1 fr. 15 c.; contenant vente par M. Eugène de Monti, propriétaire, demeurant au château de la Mine, commune de Saint-Georges-Châtelais, à la commune de Tigné, représentée par M. Edouard Poitou, son maire, autorisé à cet effet par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire; d'une parcelle de prairie, d'une contenance d'environ seize ares vingt centiares, située canton du Gué de la Calonnière sur Martigné, commune de Tigné, et destinée à être occupée par le chemin de grande communication n^o 67, de Châtillon à Martigné; moyennant le prix principal de sept cent trente-six francs vingt-neuf centimes, plus cent dix francs quarante-quatre centimes, pour trois années d'intérêts échus, en sus des charges;

Avec déclaration que la présente notification leur est faite, conformément à l'article 2,194 du Code Napoléon, pour qu'ils aient à prendre telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront, dans le délai de deux

mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont il s'agit sera et demeurera définitivement purgé et libéré de toutes hypothèques de cette nature;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur impérial, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il fera publier la présente notification dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait :
(524) BEAUREPAIRE.

Etude de M^e LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le samedi 26 décembre 1868, à midi, en l'étude dudit notaire, par lots, au gré des acquéreurs :

AU CLOS BONNET, 72 ares, terre plantée;
SUR LES RIVIÈRES, 33 ares, terre et vigne;
EN GALMOISE, 66 ares, terre et vigne.

Provenant de Pierre Courtin. On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.
S'adresser audit notaire. (525)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A des conditions très-avantageuses,
1^o MAISON à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, dépendant de la succession Malbois;

2^o MAISON à Saumur, rue du Portail-Louis et rue de la Petite-Douve, occupée par M. Malecot, serurier, et autres.

3^o CAVES EN ROC, rue de l'Hôtel-Dieu.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o MAISON à Saumur, rue du Petit-Mail, remise, écurie et jardin;

2^o BELLE MAISON et jardin de 16 ares, quartier de Saint-Nicolas;

3^o MAISON DE COMMERCE, place Saint-Pierre;

4^o DEUX MAISONS avec dépendances, rue de la Tonnelle;

5^o MAISON, appartenant à M^{me} Paris, rue du Portail-Louis;

6^o MAISON et jardin, rue de Bordeaux;

7^o MAISON, jardins et plusieurs emplacements près la gare;

8^o MAISON, rue Royale et quai du Gaz.
S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M^e Clouard, le dimanche 20 décembre 1868, à midi,

D'UNE MAISON
Située à Saumur, rue de la Croix-Verte, occupée par M. Beaumont, bonlangier.
On traitera avant l'adjudication.
S'adresser, à M. MARCHAND, passementier, rue d'Orléans, ou à M^e CLOUARD, notaire. (528)

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

1^o MAISON DE CAMPAGNE et clos de 6 hectares, commune de St-Hilaire-St-Florent;

2^o JARDIN de 41 ares, vigne de 16 ares et pavillon, au Pont-Fouchard;

3^o MAISON BOURGEOISE, au Pont-Fouchard, cour et jardin;

4^o MAISON DE CAMPAGNE, jardin et quetier, à Beaulieu, route de Dampierre;

5^o Très-beau CLOS DE VIGNE, de 2 hectares 52 ares, maison et pressoir, à la Touche, commune de Rou-Marson;

6^o PRÉ de 2 hectares 25 ares, dans la prairie de la Roche, commune de Bagneux. (529)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après,

Dépendant de la succession du sieur Caillé,

Situés au Petit-Puy, commune de Saumur.

Trois ares 41 centiares de vigne blanche, aux Varennes, joignant Paul Boret et Tellier.

Quatre ares 24 centiares de terre, aux Cailleteaux, joignant Guibert, Girard et Coulon.

Trente-deux ares 10 centiares de terre, aux Monquartiers ou l'Angle-chère, joignant Maillet, Courtin et Effray.

Trois ares 62 centiares de terre, aux Varennes, joignant Girard, David et Barré.

Vingt-six ares 31 centiares de terre et rangées, aux Landes, joignant Thoreau, Coutard et Tessier.

Trente-et-un ares 90 centiares de vigne, à la Malgagne ou Clos-Poinçon, joignant Gabiller, Delhumeau et autres.

Dix-sept ares 48 centiares de vigne, au Champ-du-Four, joignant Nau, David et Rebeilleau.

Et en outre, 3 ares 50 centiares de vigne, aux Serpes, appartenant à M. Milon-Caillé.

S'adresser, à M^e LEROUX, notaire.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LE CLOS DU CHATELLIER,

Situé commune de Saint-Cyr-en-Bourg, contenant 2 hectares 57 ares 50 centiares, joignant au levant le chemin des Moulins, au midi le moulin de M. de Brézé, au couchant Duveau et autres, au nord Chapelle.

Sous ce clos existe une carrière de tuf que l'on peut affermer ou vendre séparément.

Cet immeuble appartient à M. Couscher-Boislève, propriétaire et maire, à Saint-Nicolas-de-Bourgueil.

S'adresser pour traiter :
A M. BOUTET, propriétaire et expert, à Saint-Cyr-en-Bourg. (531)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bi-lange.

5,000 francs

A placer à rente viagère, sur deux têtes. (532)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Divisée en deux locations.
Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (431)

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU

et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. Courtois-Jagot, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (584)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE,

ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE,

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY

de Londres, breveté de S. M. la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, pituite, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruptions, mélancolie, dépression, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogram. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consulat de France. — Certificat N^o 65,715.

— Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour faire 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Epiciers. DU BARRY et C^{ie}, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.